



AEPVLC

Développement Professionnel Continu & FIF-PL : Inscription programme Automne 2019

Pour vous inscrire à une session de formation (que ce soit en DPC ou en FIF-PL), vous devez faire une double inscription :

- 1°) par courrier postal dès maintenant (en envoyant la présente fiche d'inscription + 1 chèque de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC + 1 feuille de soins),
- 2°) en ligne : - soit sur le site www.mondpc.fr pour une prise en charge par l'ANDPC mais nous nous chargerons de vous pré-inscrire grâce à votre numéro Adéli
- soit sur le site fifpl.fr pour une prise en charge par le FIF-PL (dès réception de votre fiche par courrier, nous vous envoyons par mail les documents pour votre demande préalable).

Je soussigné(e).....

Orthophoniste, Date de naissance (OBLIGATOIRE).....

Adresse professionnelle complète.....

Numéro de téléphone (obligatoire)

Numéro de Portable.....

e-mail :

Numéro ADELI.....

→ déclare vouloir m'inscrire dans le cadre du DPC / FIF-PL / Autofinancement (rayez les mentions inutiles) :

Module n°53 : L'Intervention orthophonique auprès des patients atteints de pathologies neurodégénératives : Aphasie Primaire Progressive, Maladie d'Alzheimer, Parkinson, SEP.

Jeudi 28 Novembre de 9h à 17h30 et Vendredi 29 Novembre de 9h à 17h30

Formateur : **Sophie CHOMEL**, Orthophoniste et Neuropsychologue.

(Réf. de l'action DPC : **18171900018** - Session **3**)

Cocher
votre
choix :

Choix du
module 53 :



Cette fiche d'inscription vous permet de bloquer une place pour le stage de votre choix.

Les enveloppes DPC et FIF-PL pour l'année 2019 sont les mêmes que pour les années précédentes à savoir :

- > pour l'ANDPC un forfait de **851,90 € par orthophoniste**, qui se décompose de la manière suivante :
431,90 € pour vous, au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 2 jours hors de votre cabinet,
et **420€ pour l'ODPC** (l'organisme de formation) que vous choisirez. Pour rappel, vous ne pouvez/devez vous inscrire qu'à **un seul module par an** sur le site www.mondpc.fr. (Référence de l'organisme AEPVLC : 1817).

Nous nous chargerons de vous pré-inscrire grâce à votre numéro Adéli sur le site de l'ANDPC, www.mondpc.fr

- > pour le **FIF-PL**, un remboursement de **150 euros par jour de stage** (soit **300€** de remboursement sur les 420€ facturés par l'AEPVLC) avec 6 jours par an, **somme limitée à 900 euros par an et par professionnel.**

Toutes nos formations sont agréées par le FIF-PL pour 2019.



Merci d'envoyer 1 chèque de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC pour valider votre présence lors du module de votre choix :

- Soit votre session est validée en DPC, alors nous vous rendrons votre chèque de caution à la fin de votre stage.
- Soit vous voulez que votre stage soit pris en charge par le FIF-PL ou si vous l'autofinancez, alors nous encaisserons votre chèque le lendemain de la fin du stage.

Je m'engage à suivre l'intégralité des 2 jours de stage qui aura lieu :

Hospices Civils de Lyon - Lacassagne - 162, Avenue Lacassagne (2^{ème} étage - Bât. C) - 69003 - LYON

Fait à

Le

Signature **faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé».**